

Subsides

● (1900)

M. Whelan: Personne ne les a crus dans l'Ouest, parce qu'ils n'ont pas voté pour eux.

M. Neil: Ce n'est pas avec des promesses voilées qu'ils y croiront plus. Il y a le parti libéral provincial qui disait récemment que tant que les terres agricoles resteraient agricoles, leur prix de vente ne serait pas passible de l'impôt sur les gains en capital.

Avec ce qu'il est advenu de la promesse faite au cours de la dernière campagne, le ministre peut-il me dire où en est actuellement la question des gains en capital? Quel est l'avis propre du ministre? Quelles mesures prend-il pour soustraire les agriculteurs à cet impôt oppressif?

M. Whelan: Monsieur le président, je n'ai pas changé d'avis depuis la campagne; la date d'évaluation devrait être prise en 1974. C'est encore à l'étude. Il n'est pas trop tard pour le faire.

M. Neil: Si cela se fait, le ministre pourra-t-il nous dire s'il y aura rétroactivité?

M. Whelan: Je ne puis pas le dire pour l'instant.

M. Neil: Le ministre va-t-il faire tout ce qu'il pourra pour que cela soit rétroactif?

M. Whelan: Le député peut compter que j'insisterai en ce sens.

M. Neil: J'espère que le ministre fera le nécessaire, à la prochaine séance du cabinet, pour faire comprendre à ses collègues l'importance de s'occuper de cette question.

Pour en venir à la question du régime de stabilisation du prix des grains de l'Ouest, je pense que cela relève en partie du ministre. Au cours de la discussion de ce régime à la Chambre et au comité, je me rappelle que le ministre de l'époque qui défendait le bill a fait part de l'intention du gouvernement d'organiser les choses afin que les versements s'effectuent au cours du printemps de l'année, de façon que les agriculteurs aient de l'argent pour mettre en route les semailles et les travaux de printemps. Mais au fur et à mesure que le temps passe, le moment et les autres conditions du paiement se décident de plus en plus tard dans l'année. C'est ainsi que cette année, aucune décision n'a été prise avant le mois de novembre.

Je me rends compte que le plan fait appel à Statistique Canada pour déterminer si un paiement sera effectué ou pas, et que l'obtention de cette information par Statistique Canada coûte au plan environ 1 million de dollars. Lors d'une séance de comité, il a été proposé au gouvernement d'utiliser l'ordinateur du ministère du Revenu pour obtenir cette information et pour déterminer très rapidement—peut-être en moins d'un mois après le classement des déclarations—s'il y a lieu d'effectuer un paiement.

Compte tenu du fait que la décision relative au paiement se prend un peu plus tard chaque année, le gouvernement a-t-il l'intention de revoir la procédure de collecte de l'information en vue de déterminer la nature des faits qui pourraient justifier un paiement?

M. Whelan: Tout ce que je peux dire, c'est que nous cherchons à être le plus efficace possible. C'est une source

d'embarras pour les ministres concernés que nous ne soyons pas en mesure d'affirmer, à moins d'un mois de la fin de la saison de commercialisation des grains, que nous sommes à même de prendre une décision. Nous avions espéré que les choses iraient plus rapidement, mais tel ne semble pas être le cas. Je ne peux que répondre au député que nous continuerons à essayer d'accélérer le processus, parce qu'un retard continu n'est pas dans notre intérêt; il constitue une source d'embarras politique.

M. Neil: Ce n'est certainement pas à l'avantage des producteurs de ne pas être payés avant l'automne. Si cela inquiète le ministre, celui-ci doit certainement chercher un moyen de savoir pourquoi il faut si longtemps pour rassembler les statistiques qui servent à déterminer s'il y aura ou non des versements. Le ministre pourrait-il demander à son personnel de lire le compte rendu de la séance du comité permanent de l'agriculture, au cours de laquelle le comité a étudié le bill, et d'examiner notre proposition, laquelle a été exposée au ministre de l'époque, M. Lang? Le ministre verrait aussi si notre formule pourrait contribuer à accélérer le processus de stabilisation des prix du grain de l'Ouest?

M. Whelan: Demain, je dois rencontrer le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. J'en profiterai pour en discuter avec lui.

M. Neil: Pour changer de sujet, le député de Kindersley-Lloydminster a interrogé le ministre hier au sujet de la vente de 30,000 tonnes d'orge, au début de l'année, dans l'Est du pays. J'ai lu la réponse du ministre dans le *hansard* d'hier. Il n'y a pas longtemps, la publication *Land* a attribué à M. Forrest Hetland, un des commissaires de la Commission canadienne du blé, les propos suivants:

«Nous envoyons de l'orge de l'Ouest en Ontario et au Québec pour approvisionner ces marchés, et nous ne voulons pas que les exploitants de ces régions écoulent de l'orge sur les marchés plus forts.» L'office a constaté cela au début de l'été, mais il n'exerce pas de contrôle direct sur la commercialisation en dehors des Prairies. De toute façon, il a le droit d'accorder des permis d'importation et d'exportation pour toute l'orge canadienne, et il a refusé d'en accorder avant que les besoins nationaux soient satisfaits.

Puis, le cabinet est passé outre à la Commission canadienne du blé, et le ministre a dit hier qu'il n'était pas au Canada à cette époque. Il se trouvait à l'étranger; il ne participait donc pas aux discussions qui ont eu lieu. Voici, comme l'indique le *hansard* d'hier, ce que le ministre a dit:

... parce que je ne le sais pas et que je ne suis pas en mesure d'établir quels sont les bénéfices des négociants. On me dit que les producteurs ne touchent rien des bénéfices ainsi accumulés.

Et il a ajouté ceci:

Si les négociants font des profits illégitimes, c'est le genre de chose que je réprouve.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à qui on a accordé des permis spéciaux pour l'exportation de cette orge? Si on les a donnés à des négociants ou à des sociétés céréalières, je pense que c'est parce qu'il y aurait eu autrement des excédents importants d'orge; ils ne voulaient pas perdre d'argent et ils ont demandé au cabinet de les dédommager de certaines de leurs pertes. Si c'est ce qui s'est produit, les producteurs de l'Ouest les ont donc subventionnés. A qui a-t-on accordé ces permis et à combien se montaient-ils?